



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE PRÉVOST

**RÈGLEMENT 604-9**

**AMENDEMENT AU RÈGLEMENT NO 604 « PERMIS ET  
CERTIFICATS », TEL QU'AMENDÉ (Modification des conditions de  
délivrance du permis de construction)**

LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS NO 604 EST  
AMENDÉ DE FAÇON À :

1. Modifier les conditions de délivrance du permis de construction;

CONSIDÉRANT QU' une assemblée de consultation publique sera tenue le  
6 août 2019, à 19 h conformément à la Loi sur  
l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions de ce règlement ne sont pas susceptibles  
d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du  
conseil municipal, tenue le 8 juillet 2019, en vertu de la  
résolution numéro 22962-07-19;

EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par monsieur Joey Leckman  
Appuyé par madame Michèle Guay

ET IL EST RÉSOLU QUE le règlement portant le numéro 604-9, intitulé :  
« Amendement au règlement no 604 « Permis et certificats », tel qu'amendé  
(Modification des conditions de délivrance du permis de construction) » soit et est  
adopté, ledit règlement se lisant comme suit :

ARTICLE 1

L'article 3.3.1 est modifié par l'ajout, au paragraphe 6, du texte suivant : « Est  
également considéré comme « adjacent », un terrain qui inclut un ou plusieurs lots  
situés dans une municipalité voisine, appartenant au même propriétaire, et qui sont  
adjacents à une rue située dans l'autre municipalité. »

ARTICLE 2

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 19 AOÛT 2019.

  
Paul Germain  
Maire

  
Me Guillaume Laurin-Taillefer  
Greffier

Avis de motion :	22962-07-19	8 juillet 2019
Adoption du projet de règlement :	22963-07-19	8 juillet 2019
Avis public de l'assemblée de consultation :		9 juillet 2019
Tenue de l'assemblée de consultation :		6 août 2019
Adoption du règlement :	23007-08-19	19 août 2019
Approbation par la MRC :		
Entrée en vigueur :		